Copropriété Résidence RODRIGUES

c/o Bureau ROSSIGNOL
Avenue de Bouillon, 26A
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY

Tél. 061/234300,
Tél. 061/464447
email : bureaurossignolsprl@skynet.be

Compte bancaire : 363-0263808-08

Libramont, le 30 septembre 2009

RESIDENCE RODRIGUES
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 juin 2009

L'an deux mille neuf, le quinze juin à 19H00 , suite à la convocation du syndic, les copropriétaires de la résidence "RODRIGUES" située rue de l'Ancienne Gare, 6 à 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY se sont réunis pour une assemblée générale afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. **Travaux d'étanchéité des terrasses**
2. **Divers**

Tous les copropriétaires présents, ont signé la feuille de présence. L'assemblée est présidée par Monsieur Alex ROSSIGNOL. D'après la feuille de présence, le président vérifie que l'assemblée est régulièrement constituée pour pouvoir délibérer.

La séance est déclarée ouverte par le président, qui ensuite donne lecture de l'ordre du jour.

Présents:

Mme TOUSSAINT, Mme KUNE, Mme LATOUR, Mr Mme GRAFF,
Mr GAUSSIN JF, Mr Mme BORCY, Mr Mme MAISSIN,
Mr Mme MARTIN, Mr Mme JACQUET, Mr Mme DUBUISSON, Mr Mme DABE,
Mr Mme PAISSE, Mr et Mme DAVID, Mr GAUSSIN JP, Mr FEYFER, SPRL BATIFER.

Représentés:
Mr Mme DEHON, Mr Mme VAN MIGEM, Mme VANDEZANDE

D'après la feuille de présence, le président vérifie que l'assemblée est régulièrement constituée pour pouvoir délibérer. Dix-neuf propriétaires sur dix-neuf sont présents ou représentés possédant ensemble 10000/10000 en quotités. La séance est déclarée ouverte par le président, qui ensuite donne lecture de l'ordre du jour.

1. ***Travaux d'étanchéité des terrasses***

En fonction de l'acte de base, le syndic rappelle que les votes à intervenir doivent être exprimés par l'ensemble des copropriétaires présents et pas uniquement par ceux concernés par leur propre bloc. De plus, la majorité des ¾ des voix est requise.

Le vote intervenu lors de l'assemblée générale du 24 novembre dernier doit être recommencé.

Le président passe alors au vote concernant les travaux d'étanchéité des terrasses.

c/o Bureau ROSSIGNOL
Avenue de Bouillon, 26A
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY

Tél. 061/234300,
Tél. 061/464447
email : bureaurossignolsprl@skynet.be

Compte bancaire : 363-0263808-08

Le résultat du vote est le suivant :

6.146/10000 emes soit 61,46% des propriétaires sont favorables à la réalisation des travaux
3.854/10000 emes soit 38,54% des propriétaires y sont opposés.

Le quorum des 75 % n'étant pas atteint, cette décision annule donc celle du 24 novembre dernier. La copropriété ne prendra donc pas cette dépense à sa charge.

Toutefois, et à l'unanimité, l'assemblée décide que les copropriétaires qui souhaitent procéder à ces travaux pourront les faire réaliser à titre tout à fait individuel. Ceux-ci devront bien sûr être faits dans les règles de l'art. La dépense sera prise en charge personnellement et exclusivement par chaque copropriétaire, pour la terrasse qui le concerne.

2. Divers

a) Madame LATOUR se demande si les boîtes aux lettres sont réglementaires
Monsieur FEYFER va se renseigner sur leur conformité

b) Certains copropriétaires se plaignent du bruit occasionnés par certains occupants
Le syndic rappelle l'article 53 du ROI.

c) Monsieur BORCY précise que des déchets sont toujours présents dans les vides ventilés.
Monsieur FEYFER va s'occuper de leur évacuation

d) Monsieur BORCY fait remarquer qu'il manque des plinthes en sous-sols.
Monsieur FEYFER fera placer les plinthes manquantes

e) Monsieur BORCY fait remarquer qu'il y aurait des infiltrations (pluie) dans la trémie de l'ascenseur du bloc B. Le syndic interpellera la société de contrôle des ascenseurs

e) Madame KUNE demande à ce que la porte d'entrée de la galerie couverte soit toujours fermée à clef.

La séance est levée 20 H 50 .

Le syndic

Bureau ROSSIGNOL